

COMMUNIQUÉ – ENSEMBLE CONSOLIDONS LA FILIÈRE FORÊT BOIS DE L'AIN

Propriétaires forestiers privés, soyez vigilants sur les ventes de vos bois !

Dans l'Ain, on ne compte pas moins de 60 000 propriétaires forestiers privés ! Bien sûr tous ne sont pas des professionnels et certains d'entre eux, qui ont reçu ces forêts par héritage, ne savent pas où elles se situent et n'ont aucune idée de leur valeur. Associée à un marché du bois actuellement très dynamique, cette situation favorise le développement de pratiques peu scrupuleuses dont les modes opératoires sont bien rôdés : prise de contact avec des personnes âgées et/ou vulnérables, proposition d'un tarif annoncé comme étant « le prix du marché », remise d'un contrat et d'un chèque d'acompte. Une fois le contrat signé et le chèque encaissé, il n'est plus possible de faire machine arrière même si au final le prix s'avère souvent largement inférieur à celui du marché ! Et ces pratiques commerciales douteuses peuvent parfois se doubler d'un désastre sylvicole sur les parcelles, le non-respect des principes de bonne gestion amenant les forêts à évoluer vers des friches sans intérêt économique ni paysager.

A noter que ces pratiques peu scrupuleuses sont le fait de quelques personnes isolées qui décrédibilisent les efforts de tous les acteurs de la filière locale – gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers et scieurs – qui ont à cœur de mobiliser du bois dans le cadre d'une gestion durable et d'un renouvellement de nos forêts.

Comment contrecarrer ces pratiques ? Avant la vente, il est nécessaire de matérialiser (peinture ou marteau) les arbres à commercialiser et d'en estimer le volume total. Il est important de ne signer aucun accord de vente sans avoir mis en concurrence le lot de bois (faire passer un deuxième acheteur pour comparer les tarifs). Pensez notamment à solliciter les scieries locales ! Le Département de l'Ain compte en effet de nombreuses scieries, de feuillus et de résineux, qui permettent une transformation de la ressource locale et la création d'emplois au plus près de nos massifs forestiers.

Des organismes forestiers peuvent vous conseiller gratuitement sur les aspects techniques et commerciaux, n'hésitez pas à faire appel à eux !

Dans l'Ain, des aides locales pour la replantation et l'amélioration des peuplements forestiers !

Le Département de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que des intercommunalités de l'Ain se sont engagés aux côtés des scieurs et des structures techniques de la filière forêt bois locale pour mettre en place des dispositifs d'aide à la replantation et à l'amélioration des peuplements forestiers. Depuis sa création en 2009, le Fonds local du Bugey « Construire une ressource forestière pour l'avenir » a ainsi soutenu financièrement plus de 3 000 hectares de travaux, dont 500 hectares de plantation, en forêt publique et privée sur le territoire du Haut-Bugey, Bugey Sud et Pays Bellegardien. Le Fonds local « construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » a vu le jour en 2019 et intervient quant à lui sur les intercommunalités du Bassin de Bourg-en-Bresse, de la Dombes et de Dombes Saône Vallée.

Ces dispositifs sont adaptés au contexte local (surface minimale des dossiers fixée à 0.5 hectare) et ils peuvent financer jusqu'à 60 % du coût des travaux (dans la limite d'une dépense plafonnée à l'hectare) ; ils répondent ainsi efficacement aux enjeux forestiers actuels et au renouvellement de nos forêts aindinoises durement affectées par le changement climatique.

A noter que d'autres dispositifs d'aide aux travaux sylvicoles existent en dehors de ces deux fonds locaux. Alors quelle que soit votre commune, n'hésitez pas à contacter un organisme de conseil si vous envisagez de réaliser des travaux en forêt. Vous serez conseillés dans les itinéraires sylvicoles les plus adaptés à vos parcelles et vous serez accompagnés dans le montage des dossiers de demande de subvention.

Contacts :

Appui technique forêt publique :

- Bruno PIERRE - ONF - bruno.pierre@onf.fr (fonds local BUGEY) – 06 25 67 33 28
- Fabien BENACCHIO - ONF - fabien.benacchio@onf.fr (Fonds Plaine et Bocage de l'Ain) - 06 34 62 97 16

Appui technique forêt privée :

- Alain LYAUDET - CRPF - alain.lyaudet@crpf.fr – 06 08 23 10 83
- Eric HELL - CRPF - eric.hell@crpf.fr – 06 08 36 45 58
- Frédéric BLANCHON - CRPF - frederic.blanchon@crpf.fr
- Olivier DUPRAZ - Sylviculteurs du Bugey - sylviculteursdubugey@gmail.com - 04 74 34 91 16
- Jean-Baptiste MENENDEZ - Sylviculteurs Bresse Dombes Revermont - jb.menendez@hotmail.fr - 06 43 63 78 08

Coordination des fonds locaux :

FIBOIS 01 – Valérie CHEVALLON – v.chevallon@fibois01.org – 06 80 03 42 13

Informations complémentaires :

Département de l'Ain – Aurélie JARRIN – aurelie.jarrin@ain.fr – 04 74 24 48 15

Groupement des exploitants forestiers et scieurs de l'Ain – Nathalie PATIN - gdefsa@gmail.com

Partenaires financiers des 2 fonds locaux de replantation présents dans l'Ain :



Partenaires techniques :

